

Avis de promulgation

AVIS AU PUBLIC est par le présent donné par la soussignée, greffière de la Ville de New Richmond, que le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 4 avril 2022, le règlement suivant :

Règlement 1202-22 abrogeant le Règlement 1144-20 ayant pour but de pourvoir au paiement des frais d'émission du refinancement de 959 000 \$ et pour ce faire un emprunt au montant de 19 180 \$, remboursable en 5 ans

Ce règlement a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 27 mai 2022. Ledit règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis conformément à la Loi.

Donné à New Richmond,
Ce 3^e jour de juin 2022

Céline LeBlanc
Greffière